Image not found or type unknown

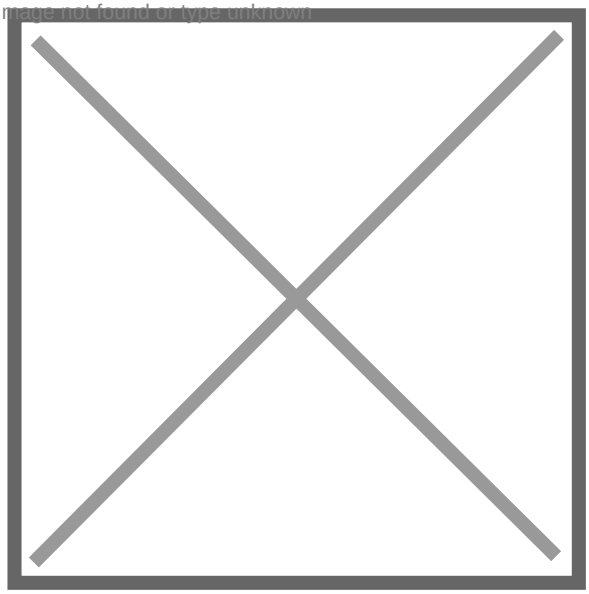

Licitation judiciaire partage des biens

Par **djay88**, le **26/07/2016** à **20:51**

Bonjour,
Nous sommes actuellement en indivision concernant un héritage. (5 héritiers.) Nous sommes en opposition concernant le partage. Nous avons convenus de la vente au tribunal par licitation. cependant, nous devons vider les maisons des bien mobiliers et sentimentaux. Ma question est: si une personne héritière convie plusieurs personnes qui ne font pas partis de l'héritage à "vider" les maisons, peut on nous opposer a eux car ils seront sur place pour prendre partie et que nous ne les voulons pas (ils ne sont pas héritiers et ce sont déjà servis)? De plus, sur les trois maisons, deux sont utilisées comme stockage de meuble d'une des héritières, et les maisons seront également vendu. notre avocat qui gère la licitation a fortement conseillé de vider l'intégralité des biens immo. cependant cette personne va s'opposer a vider les maisons. que faire?

bien cordialement

Par **Visiteur**, le **26/07/2016** à **21:38**

Bonsoir,
Tout le monde est d'accord pour cette vente aux enchères, donc chacun doit comprendre que les maisons sont à vider auparavant. Ou alors l'accord n'est que de façade !
L,arrangement sera la meilleure des choses. Les indivisions ne fonctionnent qu'en pleine entente !

Par **djay88**, le **27/07/2016** à **14:55**

merci beaucoup Pragma.
affaire a suivre. nous vidons les maisons ce weekend ...
CDT

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés